

Joseph DECAËNS

## La motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados)

Résidence seigneuriale du XI<sup>e</sup> siècle

### RÉSUMÉ

*Le château d'Olivet est situé dans la forêt de Grimbosq (Calvados), il se trouve sur un éperon formé par deux vallées aux flancs escarpés. La motte occupe une place centrale dans l'ensemble de la fortification : elle est précédée à l'extrémité de l'éperon, vers le nord, par une étroite basse-cour, tandis qu'une autre basse-cour, plus large, s'étend, au sud, en direction du plateau. Les ouvrages de terre, motte et remparts, étaient les seuls vestiges visibles avant les fouilles entreprises par le Centre de recherches archéologiques médiévales de l'Université entre 1975 et 1978. Ces recherches ont bien mis en évidence le caractère résidentiel du château à motte : la basse-cour nord contenait les éléments essentiels d'une résidence seigneuriale : grand bâtiment d'habitation, chapelle, cuisine ; toutes ces constructions étaient en charpente de bois reposant sur des solins en pierre sèche. Une petite tour maçonnée donnait accès à une passerelle permettant de rejoindre le sommet de la motte. Sur la plate-forme de celle-ci, devait s'élever une tour de bois, sans doute un simple poste d'observation. Dans la basse-cour sud enfin, on n'a pas mis au jour de bâtiment important, mais seulement une petite forge et la fouille a livré quantité de fers à cheval et des pièces de harnais. On en a conclu que cette basse-cour était un enclos réservé aux chevaux. La présence de cet animal ainsi que celle de quelques objets caractéristiques comme des pièces de jeux renforcent encore l'impression générale de résidence aristocratique. Aucun élément de datation absolue n'a été recueilli. Seul le contexte historique permet de replacer l'existence assez courte de ce château dans l'histoire des rivalités territoriales et politiques qui opposèrent les branches aînée et cadette de la famille Taisson, peu avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. L'analyse pollinique des échantillons de sols montre que cet habitat s'est accompagné d'une entreprise de défrichement.*

La motte de Grimbosq, connue aussi sous le nom de « Château d'Olivet »,

est repérée depuis longtemps, elle se trouve dans les bois de Grimbosq qui ne sont qu'un morceau du grand massif forestier du Cinglais. Dès 1836, F. Vaultier la signale dans des enquêtes sur « l'ancien pays de Cinglais » (VAULTIER F., 1836, 23). Un peu plus tard, Arcisse de Caumont la décrit et en donne un plan dans son « Cours d'Antiquités Nationales » et dans sa célèbre « Statistique Monumentale du Calvados » (CAUMONT A. de, 1850, t. II, 8). Le Cinglais, cette petite région de Basse-Normandie que l'on peut approximativement situer dans un triangle dont les sommets seraient Caen, au nord, Falaise et Condé-sur-Noireau, au sud, paraît toujours faire l'objet d'un intérêt très vif de la part des géographes et des historiens, si l'on se rapporte aux études dont il a fait l'objet dans les vingt dernières années (MUSSET L., 1963, 11 ; FIXOT M., 1968). Le Cinglais des géographes comprend surtout la région qui s'étend entre la vallée de l'Orne et celle de son affluent, la Laize. Le Cinglais des historiens est plus vaste : ses limites sont celles d'une ancienne circonscription carolingienne, la « Centena » ou « Vicaria Cingalensis », territoire dont le souvenir se serait assez bien conservé jusqu'à la Révolution dans l'ancien doyenné de Cinglais avec ses 48 paroisses et son chef-lieu, Cingal.

Le nord de Cinglais, à partir du confluent de l'Orne et de la Laize, est formé d'un vaste plateau triangulaire qui s'élève graduellement depuis une altitude de 80 à 90 mètres pour atteindre, vers le sud, des hauteurs qui avoisinent les deux cents mètres. Sur ses bords, le long des deux vallées principales, ce plateau est festonné par des entailles profondes où coulent des ruisseaux. Dans cette région, le Cinglais n'est qu'un fragment détaché des campagnes de Caen et de Falaise. Comme celles-ci, il est couvert de sédiments calcaires bathoniens et bajociens, surmontant le lias. Ces formations secondaires, jurassiques, reposent généralement sur des terrains paléozoïques, notamment des grès et des schistes.

La surface des calcaires en se dégradant a donné, par décalcification, des argiles à silex sur lesquels les massifs forestiers sont très importants : forêt de Cinglais, bois de Moulines et de Bray. Lorsqu'une couche de limon (loess) recouvre ces formations, les arbres cèdent la place à la plaine découverte intensément cultivée, comme celle de Cesny-Bois-Halbout. Cependant, il y a des lacunes dans cette couverture calcaire. A cause de forts plissements ou du fait de l'érosion, les roches primaires apparaissent, par endroits, surtout à l'ouest du plateau le long de la vallée de l'Orne. Ainsi, sur le site d'Olivet et dans les environs immédiats des émergences de schistes durs et redressés sont visibles : le clivage de ces roches est fortement incliné, proche de la verticale. La face supérieure de ces schistes peut aussi se dégrader en petits morceaux cubiques ou parallélépipédiques. La décomposition de ce cailloutis finit par donner une argile sableuse qui recouvre la rochemère d'une couche qui ne dépasse que rarement trente centimètres. Ces zones où affluent les schistes sont aussi couvertes de bois mais les arbres ont ici bien du mal à se développer, ils ont souvent un aspect rabougri. Les essences les plus fréquentes sont le chêne, le bouleau, le noisetier et les arbustes ou plantes des terrains pauvres.

## LE SITE.

La motte d'Olivet est située au nord de la forêt de Grimbosq, sur la partie terminale d'un éperon formé par le confluent de deux vallées profondes aux versants très abrupts, le Coupe-Gorge, à l'est, et la Grande-Vallée, à l'ouest ; les deux ruisseaux se réunissent au pied de l'éperon et vont rapidement se jeter dans l'Orne à moins d'un kilomètre. Le sol de cet éperon accuse une certaine déclivité du sud vers le nord. Pour former la motte, on a creusé un fossé circulaire dans la roche schisteuse en place, en un point où cette roche avait résisté à l'érosion et où devait subsister une assez forte émergence comme on en voit en quelques endroits de la forêt ou de la campagne environnante ; sur cette hauteur naturelle, on a rapporté de la terre et des cailloux, dont une bonne partie se trouvait fournie par le creusement du fossé ; on obtint ainsi un tertre de forme tronconique dont le sommet s'élevait au plus à sept mètres au-dessus du sol environnant. En avant de cette motte, vers le nord, fut aménagée une basse-cour qui s'étendait jusqu'à l'extrémité de l'éperon où un rempart de terre fut élevé tandis que l'on creusait immédiatement en contre-bas, sur l'amorce de la pente, un fossé. Celui-ci se prolonge au sommet du flanc ouest de la basse-cour, mais non sur le flanc est ; il est vrai que ce dernier est très abrupt et très difficile d'accès ; de plus, dans cette direction, la basse-cour était, comme on le verra, close par un mur de pierre. Au sud de la motte, s'étend une deuxième basse cour ; elle occupe aussi tout l'espace de l'éperon sensiblement plus large, à cet endroit ; elle est entièrement ceinturée d'un rempart de terre précédé, vers l'extérieur, d'un fossé. Plus au sud encore, l'éperon est, une nouvelle fois, barré par une levée de terre en arc de cercle précédée d'un fossé ; cette première défense du site n'est pas complètement conservée, elle est très effacée et pourrait ne pas appartenir à la même époque que l'ensemble formé par la motte et ses deux basses-cours (Fig. 1).

## CONTEXTE HISTORIQUE.

L'histoire du Cinglais vient d'être renouvelée sur des points essentiels. Michel Fixot a réussi à reconstituer les grandes étapes de l'occupation du sol en confrontant les données fournies par les découvertes archéologiques publiées dans le passé, la toponymie et les dédicaces d'église, pour compléter les indications offertes par les textes (Fixot M., 1968, 13-25). Au cours des âges préhistoriques, la forêt couvre tout le pays : le peuplement y est très faible, limité à la partie septentrionale, au-delà du confluent de l'Orne et de la Laize, et à quelques vallées (Fontenay-le-Marmion, Fresnay-le-Vieux). Avec la période gallo-romaine, une vaste région connaît un développement considérable des lieux habités ; elle entoure largement le Cinglais : à l'ouest, sur la rive gauche de l'Orne, s'élève la Cité d'*Arègenua*

(actuellement Vieux.) d'où partent en étoile de nombreuses voies ; au nord, sur les bords de l'Orne, à une dizaine de kilomètres de la mer, des villages croissent à proximité d'un gué et d'un carrefour de routes ; l'un, plus gros, est probablement un *vicus*, *Catomagos* qui deviendra Caen ; un peu partout dans la plaine, sont apparues des *villae* qui laisseront de nombreuses traces dans la toponymie et que l'on découvre peu à peu grâce notamment à l'archéologie aérienne. Cette colonisation pénètre en plusieurs points dans le Cinglais forestier ; elle nous est révélée aussi par les découvertes archéologiques ou par les noms de lieux.

Au cours du haut Moyen Age, les défrichements se poursuivent. On peut suivre le progrès de l'habitat humain grâce encore à la toponymie et aussi aux plus anciennes dédicaces d'église. La forêt sera encore attaquée plus tard, comme un peu partout dans le nord et l'ouest de l'Europe, entre le x<sup>e</sup> et le xiii<sup>e</sup> siècles. Cependant les défrichements semblent avoir atteint assez vite la limite du possible avec sans doute quelques échecs sur des sols particulièrement ingrats. A la fin du Moyen Age, la répartition entre les champs et les bois paraît, à peu de chose près, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

A partir du ix<sup>e</sup> siècle, les textes permettent de suivre les principaux événements politiques et sociaux du Cinglais. En 846, apparaît la première mention du nom de ce pays : la *villa* de Fontenay, donnée par Charles-le-Chauve à l'un de ses fidèles, est située *in centena Cingalense* (TESSIER G., 1943, t. I, 233). Cette villa évaluée à plus de 2 000 hectares par L. Musset n'est d'ailleurs pas la seule que possède, dans cette région, le roi carolingien (MUSSET L., 1949, 324). A la fin du x<sup>e</sup> ou au début du xi<sup>e</sup> siècle, un autre texte nous apprend que le Cinglais a certainement changé de main, puisque le duc de Normandie, Richard II, en dispose pour constituer un douaire à sa femme Judith (FAUROUX M., 1961, 82). En prenant sur ses propres domaines, il donne *in vicariam Cingalensem 31 villae*. Cette donation porte plutôt sur le sud du pays ; peut-être le duc se réserve-t-il le nord, plus près des centres et des grands axes de communication ? Cependant Judith meurt prématurément, en 1017 le douaire revient alors très probablement dans le domaine ducal (MUSSET L., 1959, 32).

Quand on retrouve, dans les textes, mention du Cinglais, la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle est presque écoulée. Des changements considérables se sont encore produits dans cette région. Un personnage paraît y jouer un rôle de premier plan, il se nomme Raoul Taisson. Dans les difficultés inhérentes à la longue minorité de Guillaume-le-Bâtard, Raoul Taisson paraît avoir hésité entre la révolte et la fidélité. En 1047, celui que Wace appellera Raoul de Cinglais participe en effet à la conjuration de tous les vassaux de Basse-Normandie, mais, au matin de la bataille décisive, au Val-es-Dunes, appréciant rapidement les forces en présence, il se rallie au jeune duc et, avec ses 140 chevaliers, assure la victoire complète du Bâtard. Peu de temps après, avec l'assentiment de Guillaume, il fonde l'abbaye de Fontenay. Or pour doter le nouveau monastère, il donne les coutumes épiscopales qu'il détenait en fief de l'évêque de Bayeux dans une douzaine d'églises

dont Fontenay, Boulon, Esson, Thury, Barbery, Cingal. On retrouve dans cette liste un certain nombre des *villae* qui étaient désignées dans le douaire de Judith et d'autres qui, plus anciennement, faisaient partie du domaine carolingien de Fontenay (MUSSET L., 1963, 20-22).

Comment le Cinglais, ancienne *centena* carolingienne devenue *vicaria* ducale, est-il passé dans les mains de la famille Taisson ? « Depuis longtemps, écrit L. Musset, on a proposé de voir dans ce lignage l'une des nombreuses familles étrangères — ici angevine — appelées par Richard II pour constituer les cadres d'une nouvelle noblesse en Normandie moyenne » (MUSSET L., 1963, 22). On ne connaît guère que le nom des parents de Raoul I<sup>er</sup> *Radulfus Andegavensis* ou *Taxo senex* et sa femme *Alpais*. C'est à partir du nom de cet ancêtre qu'on suppose une origine angevine à la famille. Au moins peut-on préciser assez exactement la date de leur installation : « on peut admettre que le fief des Taisson en Cinglais et aux alentours s'est constitué au XI<sup>e</sup> siècle commençant. Entre 1017 (retour des terres de Judith au domaine ducal) et 1025 (première mention de la famille à la cour ducale) » (MUSSET L., 1963, 22). Très vite, semble-t-il, ce grand fief fut partagé entre les deux fils de Raoul l'Angevin, Raoul I<sup>er</sup> Taisson et Erneis. « Les documents du XI<sup>e</sup> siècle donnent une idée très suffisante du fief primitif d'Erneis... Ils prouvent que ce fief fut constitué, non par un ensemble cohérent de terres contiguës, mais en dissociant systématiquement les principaux ensembles domaniaux de la région... La forêt de Cinglais fut également partagée, le plus gros lot revenant sans doute à Erneis » (MUSSET L., 1963, 27).

Ces partages extrêmement compliqués (à Thury, chacun des deux frères eut une part du tonlieu et du marché, à Etavaux, Raoul reçut un terrain allant jusqu'à l'Orne, mais un moulin établi dans le lit du fleuve revint à Erneis, etc.) furent probablement à l'origine d'une grave tension entre la branche aînée (Raoul Taisson) et la branche cadette (Erneis), dans les années qui précèdent le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Elle se traduit surtout par une rivalité autour de la fondation de l'abbaye de Fontenay. L. Musset a remarquablement montré ce qu'on peut tirer sur les origines de ce monastère, des mentions et des copies tardives des anciens cartulaires (MUSSET L., 1963, 11-41). Les textes qui parlent de cette fondation disent que le premier abbé vint de Lyre (pancarte A, la plus ancienne, selon L. Musset), ou de Saint-Wandrille (Robert de Torigni, pancarte D). Les traditions qui semblent les plus anciennes (pancartes A B C) donnent comme fondateur Raoul I<sup>er</sup> Taisson seul ; la pancarte D donne comme fondateurs conjoints Raoul et Erneis.

La branche des Fils Erneis était liée à Saint-Wandrille où Pons, frère cadet de Robert I<sup>er</sup> Fils Erneis, était moine. Ils ont cherché à placer Fontenay dans l'orbite de la grande abbaye ; ce sont eux qui enlevèrent à Saint-Wandrille pour l'installer à Fontenay un fragment du doigt de saint Etienne, que Gérard Flaitel, compagnon de pèlerinage de Robert le Libéral avait rapporté à Fontenelle. Cet

épisode est à l'origine de la dédicace du nouveau monastère à saint Etienne. Il met bien en évidence l'influence des Erneis dans les débuts de la fondation.

C'est seulement après la mort de Robert I<sup>er</sup> Fils Erneis, tué à Hastings, que la paix fut rétablie entre les deux branches, après une intervention personnelle du duc-roi. Guillaume ordonna que le corps du mort d'Hastings fût inhumé à l'abbaye de Fontenay ; et l'on y ramena, par la même occasion, le corps d'Erneis lui-même, qui avait été enseveli dans le cimetière de Saint-Martin-de-Fontenay.

Beaucoup de châteaux du Cinglais se sont très probablement élevés dans le contexte historique qui vient d'être évoqué : celui de l'installation plus ou moins pacifique de la famille Taisson dans la région et celui de la minorité troublée de Guillaume-le-Bâtard. Michel Fixot, étudiant la répartition sur le terrain des fortifications de terre, mottes et enceintes, a noté leur prédominance dans les zones escarpées et boisées qui n'étaient pas encore défrichées ou habitées au début du XI<sup>e</sup> siècle : « La puissance des Taisson, écrit-il, est née dans des régions marginales par rapport au Cinglais peuplé tel que nous l'avons décrit à la période carolingienne et ducale » (Fixot M., 1968, 53). Les lisières de la forêt de Cinglais constituent l'une de ces zones d'élection et l'on y trouve en effet plusieurs fortifications.

Il est même possible de préciser que la motte d'Olivet se trouvait dans le territoire de la branche Erneis. La frontière entre la mouvance des Taisson et celle des Erneis était peut-être marquée par la vallée du Coupe-Gorge qui sépare Mutrécy de l'éperon d'Olivet. Mutrécy relève certainement de Raoul II Taisson puisque ce dernier y avait un vassal Hellouin de Fierville qui détenait la terre entière et une partie de l'église (Pancarte A de fondation de Fontenay, Musset L., 1963, 33 ; *Gallia Christiana*, XI, *Instr.*, col. 64). D'autre part, en 1217, Robert VI Fitz Erneis confirme les donations faites antérieurement par ses ancêtres à l'abbaye de Fontenay : sont mentionnés le bois d'Olivet et l'église Saint-Pierre de Grimbosq (*Gallia Christiana*, XI, *Instr.*, col. 336).

La baronnie de Cesny et de Grimbosq qui existe de façon certaine après 1265 pourrait représenter, selon Michel Fixot, l'une des premières bases territoriales de la famille Taisson qui, dans le partage, revint intégralement aux Erneis : les églises de ces deux paroisses n'ont pas été démembrées entre les deux branches (Fixot M., 1968, 53). La motte d'Olivet serait donc située sur la frontière entre deux territoires appartenant aux deux branches de la famille ; elle aurait pu être érigée pendant la période de tension entre Raoul I<sup>er</sup> et Erneis entre 1040 et 1050.

## LES FOUILLES

## LA BASSE-COUR NORD.

Elle occupe toute la surface terminale de l'éperon. On a dit plus haut que le rempart de terre qui généralement enclose les basses-cours des mottes, semble bien n'avoir existé ici qu'à l'extrémité de l'éperon, du côté nord ; le dispositif est du genre « bouclier », il en existe parfois sur la plate-forme sommitale de certaines mottes ; parfois aussi il sert à barrer un éperon ou à protéger une résidence en s'appuyant, de part et d'autre, sur des protections naturelles qui sont le plus souvent les pentes abruptes d'une colline. Ici ce type de défense paraît moins facilement explicable : l'extrémité nord de l'éperon est, pour le moins, aussi bien défendue par l'escarpement naturel que le sont les flancs est et ouest de la basse-cour : celle-ci occupe, en effet, toute la largeur de l'éperon. On a, bien entendu, envisagé l'hypothèse d'une disparition totale d'un talus de terre qui aurait limité la basse-cour vers l'est et vers l'ouest. Mais si raide que soit la pente des versants dans ces deux directions, il paraît très peu vraisemblable que des éboulements aient fait disparaître en entier un rempart de terre dont la largeur à la base aurait été d'environ 5 mètres, comme on le voit encore à l'extrémité nord de l'éperon.

On s'est dès lors demandé si les flancs de la basse-cour n'auraient pas été protégés par une défense d'un autre type. La fouille a permis de lever en partie cette incertitude. On a constaté l'existence, sur toute la longueur du côté est de la basse-cour, d'un mur fait de longues pierres de schiste liées à l'argile ; l'assise la plus basse de ce mur, faite de très grosses pierres de schiste, est conservée presque partout ; elle est solidement engagée dans le sol en place dont l'épaisseur varie de 0,25 m à 0,40 m et repose souvent sur la couche sous-jacente, c'est-à-dire la roche schisteuse ou ses dérivés ; elle tient lieu de fondations et déborde d'environ 0,80 m en avant de l'aplomb des assises qui constituaient le mur en élévation ; la largeur de celui-ci est d'environ 0,84 m. On n'a pu établir clairement comment se faisait le raccord entre ce mur et le rempart de terre qui limite au nord la basse-cour ; des éboulements se sont produits à cet endroit. Il n'est, en tout cas, pas douteux que ce mur avait bien pour fonction de fermer la basse-cour du côté de l'est. Aussi a-t-on été surpris de ne pas trouver le même dispositif du côté de l'ouest. Dans cette direction, il existe un fossé qui borde le sommet du coteau et qui pouvait être complété par une palissade de bois ou même par un simple clayonnage.

1) *Grand bâtiment résidentiel.*

Toute la partie centrale de la basse-cour nord, sauf une étroite bande de terrain à l'ouest, était occupée par un grand bâtiment rectangulaire. Cet espace formait avant la fouille un terre-plein limité par de petites dénivellations indiquant

la présence des vestiges de murs enfouis dans le sol. Dans le passé, les observateurs avaient sans doute été frappés par la configuration du terrain, car sur plusieurs plans anciens de la fortification, on peut voir une délimitation assez correcte de l'emplacement du bâtiment.

Du point de vue de l'orientation, les grands côtés de cet édifice se trouvent à l'ouest et à l'est, les petits côtés, certainement des murs pignons, sont au nord et au sud. Tous ces murs sont construits selon des techniques rudimentaires : conservés sur une hauteur variant de 0,80 m à 0,40 m, ils sont faits de blocs de schistes assemblés sans liant ou avec un peu d'argile ; les constructeurs ont utilisé très habilement les diaclases de la roche schisteuse pour encastrier les moellons bruts les uns dans les autres et donner à leur mur une bonne cohésion. Les pierres présentent au moins une face parfaitement plate et peuvent être employées, sans aucune préparation, comme parpaings dans le parement d'un mur. Elles conviennent moins à la fonction de boutisses, mais n'en sont pas moins employées à cet effet, en alternance avec les parpaings. Cependant, on ne peut guère imaginer qu'une maçonnerie de ce type, d'une largeur ne dépassant guère 0,80 m, puisse se développer beaucoup en hauteur ; on pense qu'il s'agissait ici de murets servant de base à des constructions en charpente. Pour poser les murs de cette construction, il a fallu, en plusieurs endroits, corriger la pente naturelle de la roche en place qui est en déclivité du sud vers le nord ; la face supérieure de la roche-mère schisteuse qui se trouve à très faible profondeur, entre 0,25 m et 0,60 m sous la surface du sol actuel, présente des saillants et des creux de faible amplitude. Les constructeurs des murs ont incisé les saillants et comblé les creux pour obtenir un plan de départ à peu près horizontal. Ainsi on a aménagé une petite terrasse plate pour y asseoir les substructions des murs formant toute la partie nord-ouest de ce bâtiment. A cet endroit, celui-ci ne se termine pas par un angle, mais la face extérieure du mur s'incurve tandis que la face intérieure dessine un tracé grossièrement polygonal avec un angle d'environ 120°. On aurait pu s'attendre à trouver un tracé symétrique dans la partie nord-est ; ce mur nord du bâtiment aurait donc en plan formé une abside semi-circulaire à l'extérieur et demi-hexagonale à l'intérieur. Or la fouille a montré que cette symétrie n'existe pas. Si la partie est du mur avait reproduit le tracé observé dans la partie ouest, cela aurait recoupé le mur qui limite du côté est la basse-cour. En fait, c'est ce dernier mur, aménagé comme on l'a vu ci-dessus, qui a été utilisé comme mur oriental du bâtiment. Tout se passe comme si l'on avait commencé par l'ouest la construction de celui-ci, sans prévoir un espace suffisant pour développer le plan amorcé. Peu avant sa jonction avec le mur est, le mur nord s'interrompt sur une largeur de 1 m environ sans qu'aucun indice permette d'affirmer à coup sûr qu'il ait existé ici une ouverture. Cependant la disposition de ce bâtiment par rapport à celui qui lui fait suite immédiatement vers le nord rend probable l'existence d'une porte à cet endroit (Fig. 2).

C'est dans le mur ouest du bâtiment que s'ouvrait la porte principale, large

de 1,20 m. On voit encore en place les deux premières assises du piédroit sud de cette porte, fait de pierre calcaire parfaitement taillée à la laie et montrant une feuillure (Fig. 3). Le piédroit nord a été détruit, mais on en a trouvé, dispersés sur place, plusieurs éléments.

Au droit du piédroit sud de cette porte, le mur ouest du bâtiment marque un angle rentrant qui a pour effet de rétrécir la largeur du bâtiment ; puis, après ce décrochement qui se développe sur 1,80 m environ d'ouest en est, le mur reprend la direction nord-sud. Or, en face, c'est à-dire à la limite est du bâtiment, on note un semblable décrochement. Ici, c'est le mur de clôture de la basse-cour qui fermait le bâtiment ; pour établir une certaine symétrie avec le mur occidental, on a plaqué sur ce mur une masse de maçonnerie dont la face intérieure seule est appareillée, tandis que l'autre face, faite de blocage brut, est plaquée contre la face intérieure parementée du mur de clôture de la basse-cour. Puis, le mur plaqué fait un angle rentrant vers l'ouest, qui répond à celui que l'on observe dans le mur ouest, au droit de la porte d'entrée (Fig. 2).

Tout ce grand bâtiment s'appuyait sur le mur est de la basse-cour. On a vu que celui-ci était posé sur une banquette de fondations faite de très grosses pierres de schiste et faisant une large avancée par rapport à l'aplomb du mur proprement dit. Le mur est antérieur au bâtiment, sa relative robustesse permet de penser que de ce côté vers le flanc très abrupt de l'éperon, il s'élevait plus haut que les autres murs du bâtiment, probablement jusqu'à la base du toit ; on pourrait même s'imaginer qu'il dépassait la toiture pour la protéger, à moins que celle-ci ne fût appliquée contre le mur en formant un appentis. Cette dernière hypothèse plus satisfaisante du point de vue de la défense de la basse-cour semble peu plausible, étant donné la largeur du bâtiment et les inconvénients que présente une telle toiture pour l'habitat. Ainsi délimité cet édifice mesurait quelque 17 m de long, sa largeur maximum était d'environ 10 m, sauf au sud où la partie rétrécie ne mesurait plus que 7,30 m environ.

Au pied des murs du grand bâtiment, à l'extérieur et à l'intérieur, on a observé l'existence d'un petit talus en glacis, fait d'argile issue de la roche-mère sous-jacente, qui butait en quelque sorte les premières assises construites sur une hauteur de 15 à 20 cm. La section de ce talus a la forme d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse serait concave. Il s'étend jusqu'à 0,30 m environ, à partir du pied du mur, dans l'intérieur de la pièce. Ce dispositif existe dans les autres bâtiments de cette basse-cour nord : il est d'ailleurs fréquent dans les constructions civiles datant du Moyen Age, et plus particulièrement peut-être, dans celles qui sont faites de murets de pierre sèche ou maçonnés à l'argile, portant une structure charpentée. On avait remarqué ce procédé en fouillant le bâtiment rectangulaire découvert dans l'enceinte d'Urville (Calvados) (DECAENS J., 1968, 335).

La présence de ce petit talus fournit une indication concernant le niveau où régnait jadis le sol intérieur de la grande construction. En effet, ce niveau n'est

pas aujourd'hui directement perceptible à l'observation ; à la différence de ce que l'on observe généralement en pareil cas, il n'est pas signalé par une coloration, ni même souvent par une dureté particulière. On a déjà souvent noté cette anomalie sur les sites d'anciens habitats qui se trouvent actuellement plantés d'arbres ou couverts de taillis. L'absence de coloration de la couche d'occupation ne signifie pas, comme on le dit souvent, que cette occupation fut de courte durée, elle a des causes d'ordre pédologique et géochimique dont l'étude ne fait que commencer. Le sol ancien d'habitat ne se manifestant pas directement, force est à l'archéologue de chercher des indices secondaires permettant d'identifier le niveau auquel il se trouvait. Un de ces indices est la base du petit talus d'argile appliqué à la base des murs ; il est, en effet, évident que ce matériau rapporté a été posé sur le sol. De fait, on a trouvé, en maints endroits, des tessons de poterie ou des objets métalliques reposant sur la pente du talus, par conséquent, en position oblique, et, à la base de celui-ci, d'autres objets reposant en position horizontale et indiquant, dès lors, le niveau du sol intérieur du bâtiment, à l'époque où il était occupé. Ce sol ancien devait être en terre battue : on a dit qu'il était en assez forte déclivité et comportait des bosses et des creux assez importants, il n'est donc pas étonnant qu'on n'y ait observé aucune trace de dallage, ni de lit de pose.

A l'intérieur de ce bâtiment, on a mis en évidence deux rangées de trois trous de poteaux chacune, parfaitement parallèles aux murs est et ouest ; ces poteaux devaient porter des solives sur lesquelles reposait le plancher d'un étage, ils devaient aussi soutenir les entrants de la charpente du toit. Le fait que les trous soient très strictement parallèles aux murs dont les vestiges sont conservés, prouve que les poteaux appartenaient bien à la même construction que ces murs. C'est la nature et les irrégularités du sol ancien qui font admettre l'existence d'un étage résidentiel. Quant à la couverture, elle devait être faite de matières végétales, chaume ou essentes de bois, puisque l'on n'a trouvé sur le site aucun reste de couverture minérale. Ni le caractère fruste de cette couverture, ni la rusticité du sol du rez-de-chaussée n'interdisent de penser que ce bâtiment ait été la résidence d'un seigneur : les mêmes dispositions ont été assez souvent observées dans des résidences de caractère aristocratique (BOUARD M. de, 1965, 64-81).

A l'extrémité sud du bâtiment en question, on a mis au jour un petit mur de direction est-ouest ; il vient buter, à son extrémité ouest, sur un énorme trou de poteau. On s'attendrait à trouver, au droit de ce mur et de ce trou, vers l'ouest, des éléments symétriques : or il s'y trouve bien un second trou de poteau, de mêmes dimensions que le premier ; mais au lieu du segment de mur qui devrait relier ce second trou de poteau au mur ouest du bâtiment, on n'a trouvé qu'un amas informe de pierres éboulées. La signification de ces deux trous de poteaux n'est pas claire. On pourrait, certes, penser aux piédroits d'une porte : entre l'un et l'autre, toute trace d'un mur de pierre disparaît. Mais aucune trace de seuil ne subsiste ; bien mieux, à cet endroit même, la roche en place amorce une pente

ascendante très raide en direction du sud. On est dès lors tenté de mettre en relation ces deux trous de poteaux avec une construction, faite de moellons liés au mortier, qui se trouve à quelques mètres de là vers le sud, au sommet de la pente qui vient d'être mentionnée ; cette construction s'étend, vers le sud, jusqu'au fossé qui sépare la motte de la basse-cour.

## 2) Cuisine.

Dans l'angle nord-ouest de la basse-cour, ont été mises au jour les substructions d'un autre bâtiment, dont les murs sont orientés, ou peu s'en faut, nord-sud et est-ouest. Le mur nord de cette construction repose en partie sur la pente inférieure du talus qui limite au nord la basse-cour, dans sa partie orientale, ce mur est construit sur le sol de la basse-cour, au pied du talus et son axe forme un angle aigu avec la direction de celui-ci. Les constructeurs auraient pu, comme on le voit souvent en pareil cas, échancrer le talus pour maintenir à un niveau constant la base de leur mur ; ils ont préféré poser ce dernier sur la pente du talus demeurée intacte. Ainsi, dans l'angle nord-ouest du bâtiment dont il s'agit, la paroi était-elle, à sa partie basse formée par le cailloutis dont est fait le talus. Le mur ouest du bâtiment, le long du ravin de la Grande Vallée, a presque entièrement disparu ; deux grosses et longues pierres, qui dessinent l'angle nord-ouest, sont pourtant demeurées en place. Leurs dimensions sont les suivantes : longueur 0,85 m, largeur 0,25 m, hauteur 0,15 et 0,25 m. Le mur lui-même est effondré vers l'est : une nappe de grosses pierres couvrait le sol, au début de la fouille, dans l'intérieur du bâtiment. Ici encore, toutefois, l'épaisseur médiocre des murs, l'absence de mortier liant les pierres, le volume assez peu considérable des pierres éboulées suggèrent que cette construction était faite de charpentes portées par des solins d'une hauteur maxima d'un mètre. Le mur sud du bâtiment est conservé sur une hauteur d'environ 0,60 m, correspondant à trois assises de moellons ; près de l'angle nord-est de la construction, une brèche dans l'appareil du mur pourrait indiquer l'emplacement d'une porte, d'autant mieux qu'en avant de cette brèche, une longue et large pierre plate, aux arêtes usées, pourrait être le vestige d'un seuil. Enfin le mur est se trouve conservé sur une hauteur d'environ 0,70 m ; tantôt trois, tantôt quatre assises de pierres sont restées en place (Fig. 4 et 5).

Les murs sont construits selon la même technique que ceux du grand bâtiment. Au pied de ces murs, notamment à l'intérieur, on a retrouvé également le petit talus d'argile en glacis sur lequel ont roulé les pierres éboulées du mur et à la base duquel on peut situer le niveau d'occupation du bâtiment.

Ces quatre murs délimitent une pièce qui n'est point parfaitement rectangulaire, encore que la longueur de chacun d'eux soit à peu près identique : environ 6 m (dimensions extérieures). Au milieu du parallélogramme est conservé un foyer, de forme irrégulièrement ovale et mesurant 1,50 m  $\times$  1 m. Il est fait de grosses pierres plates provenant du sol local, fortement calcinées ; l'argile qui

remplit les interstices, ainsi que le sol immédiatement circonvoisin sont rubéfiés. Au voisinage de ce foyer, et jusqu'au pied du mur nord du bâtiment, sur le petit talus argileux qui bute celui-ci, se trouvaient de très abondants déchets de cuisine, ainsi qu'une grande quantité de tessons de céramique. Il serait difficile de ne pas voir dans cette pièce une cuisine. Et cependant son emplacement est fort insolite, car aucun bâtiment ne se trouve contigu. Dans les résidences seigneuriales de cette époque, la cuisine se trouve généralement au rez-de-chaussée d'un bâtiment de pierre, dont la salle occupe l'étage noble (BOUARD M. de, 1965, 72). Si toutefois, ici, tous les bâtiments résidentiels étaient construits en charpente, il est plausible que l'on ait dû installer la cuisine dans une construction particulière.

### 3) *Chapelle.*

Dans la partie nord-est de la basse-cour septentrionale, on a mis au jour les vestiges d'un troisième bâtiment ; celui-ci devait s'adosser comme le grand bâtiment rectangulaire, au mur de clôture fermant la basse-cour à l'est. Il est d'ailleurs contigu au grand bâtiment dont le mur nord, percé d'une porte, est commun aux deux constructions. Il est de dimensions beaucoup plus réduites (12 m env. × 4,35 m) et son orientation est exactement nord-sud. Cette orientation semble due à la configuration même de l'éperon : le mur de clôture oriental qui suit le sommet du versant change assez nettement de direction après sa jonction avec le mur nord du grand bâtiment. La facture de ce mur n'est plus tout à fait la même que dans son tronçon observé plus au sud, il est fondé sur un radier de pierre et d'argile très tassée qui compense le début de la pente vers le ravin du Coupe-Gorge ; au-dessus, quelques assises qui subsistent, deux le plus souvent, sont faites de pierres de taille moyenne et l'utilisation des boutisses est fréquente ; la largeur totale de ce mur est d'environ 1,20 m. On ne peut plus observer avec exactitude la façon dont le mur de clôture de la basse-cour se prolongeait par le rempart de terre en forme de bouclier qui borde l'extrémité nord de l'éperon. A cet endroit, un assez vaste trou circulaire a été creusé, pendant la deuxième guerre mondiale, pour loger une mitrailleuse. Cependant, il semble bien qu'un mur en forme d'abside semi-circulaire rejoint ici le mur de clôture. A l'ouest, ce petit bâtiment est fermé par un mur de pierre sèche, fait de moellons irréguliers, et dont l'assise de base, un peu plus large, forme donc une banquette saillante. La faible épaisseur de ce mur, à peine 0,80 m, le fait qu'il ne comporte pas de liant et le volume assez modeste de l'éboulement de pierres trouvé de part et d'autre de lui donnent à penser qu'il s'agirait là encore d'un solin ayant porté une structure charpentée. A son extrémité nord, ce mur s'incurve vers l'est pour rejoindre l'abside signalée ci-dessus (Fig. 2).

La cavité creusée en 1944 pour loger une petite pièce d'artillerie se trouve très exactement à l'intérieur de l'abside ; le mur semi-circulaire s'est, en grande partie effondré vers l'intérieur, dans le trou où l'on trouve des pierres en très

grand nombre. Malgré les difficultés de l'observation à cet endroit, il semble que le mur en forme d'abside est construit selon une technique qui le rattache plus au mur de clôture oriental qu'au mur ouest de ce bâtiment. Le mur de clôture aurait donc amorcé un arc de cercle à l'extrémité nord de la basse-cour ; contre lui, on aurait, dans un second temps, appuyé le petit bâtiment en élevant le mur ouest et en le reliant à l'abside déjà construite. A l'intérieur de ce bâtiment et en-dehors de l'extrémité nord perturbée, on a trouvé, dans les pierres éboulées, un sol tassé et bien plat ; au pied des murs les talus d'argile sont beaucoup moins développés que dans les autres bâtiments déjà étudiés.

Ce petit bâtiment pourrait avoir été la chapelle seigneuriale. On peut penser à cette destination en observant notamment l'abside semi-circulaire et la situation de cette petite construction, à l'extrémité de l'éperon, mais communiquant directement avec le grand bâtiment résidentiel qui le jouxte au sud. La tradition concernant l'abbaye de Fontenay fait état d'une chapelle Saint-André-d'Olivet située dans les ruines du vieux château de Grimbosq. Il est possible qu'il s'agisse de ce petit édifice qui aurait survécu quelque temps à l'abandon du château.

#### 4) *Bâtiment rectangulaire.*

A l'extrémité sud de la basse-cour, au bord du fossé qui la sépare de la motte, on a mis au jour une construction rectangulaire, dont les substructions sont conservées jusqu'à une hauteur d'environ 0,80 m. On a déjà signalé plus haut l'existence de ce bâtiment en tentant de le mettre en relation avec le grand bâtiment résidentiel situé quelques mètres au nord, notamment avec ce qui semble être une grande ouverture encadrée de poteaux de bois dont l'emplacement a été relevé sous la forme de deux très gros trous. De fait, le mur nord du bâtiment en question comporte une porte, mais celle-ci n'est pas exactement en face de l'ouverture marquée par les gros trous de poteaux (Fig. 6 et 7).

Contrairement aux autres constructions de cette basse-cour, les murs de ce bâtiment sont liés au mortier, ils sont fondés sur des aménagements de la roche en place, à différents niveaux pour chacun d'eux, mais leur épaisseur est semblable (environ 0,80 m). En fait le plan rectangulaire est obtenu par la réunion de deux constructions différentes. Dans un état premier, ce bâtiment était à peu près carré et mesurait environ 6,20 m de côté, il ne comprenait que la moitié ouest de l'ensemble. Dans un second temps, la construction a été agrandie vers l'est jusqu'à la limite de l'éperon ; on a alors détruit presque complètement le mur oriental du premier bâtiment qui se trouvait au milieu du nouvel ensemble.

Le niveau d'occupation de ce bâtiment dans ses deux parties n'est pas clairement marqué. On peut toutefois le conjecturer en observant, à la base des murs, à l'intérieur, des plaques de mortier qui forment une sorte de plinthe et qui sont en continuité avec des surfaces horizontales du même mortier. Ces dernières sont

à des niveaux différents et ne peuvent donc être des surfaces de pose d'un dallage : il s'agit plutôt de surfaces de travail où les maçons ont préparé le mortier au pied même des murs. Le sol du bâtiment présente en effet une forte déclivité. La différence d'altitude entre les témoins du sol marqués par les nappes de mortier est de 0,45 m entre le pied interne du mur sud et le pied interne du mur nord.

Concernant sa destination, ce bâtiment, au moins dans la première phase, peut faire penser à une tour plutôt qu'à une habitation, ce que tendrait à confirmer l'absence à peu près complète de tessons dans le sol. S'il ne s'agissait pas d'un local d'habitation, et si le rez-de-chaussée était aveugle comme il arrive souvent à l'étage inférieur d'une tour, l'irrégularité du sol n'aurait rien de surprenant. Reste à expliquer la fonction de ce bâtiment et la manière curieuse dont sa moitié plus récente vient s'imbriquer dans la première. Or la fouille de la motte a montré la présence, sur la pente de la motte, au droit de la partie carrée, la plus ancienne, du bâtiment, de plusieurs paires de trous de poteaux. On peut donc imaginer qu'une passerelle en bois franchissait le fossé et permettait de passer de la tour carrée, située dans la basse-cour, au sommet de la motte. Il s'agit là d'un dispositif très proche de ceux qui sont attestés, notamment dans le texte bien connu de Gautier de Théroüanne, concernant la motte de Merkem, et dans la Tapisserie de Bayeux. Il est possible que l'agrandissement de ce bâtiment vers l'est ne soit qu'un appendice destiné à loger un élément, un escalier par exemple, permettant un accès plus facile au plancher de la tour d'où partait la passerelle. Une échancre dans le mur nord de ce bâtiment annexe fait penser qu'une seconde porte a été aménagée là ; celle-ci se serait trouvée plus dans l'axe des gros poteaux encadrant l'ouverture du grand bâtiment résidentiel (Fig. 2).

\* \* \*

Ainsi la basse-cour nord de la motte d'Olivet paraît bien posséder tous les éléments caractéristiques d'une résidence seigneuriale fortifiée, c'est-à-dire d'un château. L'aspect militaire de la fortification est donné par la défense naturelle que présente un éperon particulièrement escarpé, par les fossés qui bordent la basse-cour, par le rempart en forme de « bouclier » à l'extrémité de l'éperon, par le mur oriental de clôture, enfin par le système d'accès direct à la motte par l'intermédiaire d'une tour qui protège cet accès (Fig. 1).

Le grand bâtiment résidentiel situé dans la partie centrale de la basse-cour était, très vraisemblablement, une *aula*. Le sol de cette aula étant très irrégulier et de plus en forte déclivité, on doit admettre que le bâtiment comportait un étage noble. La présence d'une chapelle confirme cette interprétation. D'autres indices permettent aussi de se convaincre du caractère aristocratique de l'occupation : c'est notamment le cas de certains objets recueillis sur le site. Même si la céramique est assez fruste, la présence d'armes, d'éperons et de fers de chevaux légers, de pièces de jeux en os ou en terre, de bijoux, indique bien à quelle catégorie sociale appartiennent ceux qui ont vécu ici.

La cuisine occupe un bâtiment séparé, probablement à cause des risques d'incendie dans un ensemble où le bois et le chaume constituent l'essentiel des murs et du toit. Vers l'ouest, une petite cour, toute en longueur, permet la circulation d'un bâtiment à l'autre et le stationnement d'un petit nombre de personnes et d'animaux. L'impression générale est que le flanc oriental de l'éperon est plus défendu que le versant occidental ; cette impression est confirmée par le contexte historique. Enfin la fouille a permis d'établir que l'occupation de cette partie du site s'est faite en deux phases puisque le mur qui fermait la basse-cour nord, du côté de l'est, est certainement antérieur au grand bâtiment situé dans la partie centrale, à la chapelle qui se trouve dans le prolongement, et, sans doute même, aux autres bâtiments dont les vestiges subsistent dans la basse-cour. Toutefois, l'homogénéité de la céramique recueillie donne à penser que ces deux phases d'occupation sont comprises à l'intérieur d'une période assez brève.

#### LA MOTTE.

##### *État initial.*

La motte s'élève de 5 à 7 m au-dessus du sol de l'éperon, de 5 m par rapport à la basse-cour sud, de 7 m par rapport à la basse-cour nord. Elle n'est pas entièrement artificielle : un sondage effectué dans le flanc nord de la motte a montré qu'elle est construite sur une émergence rocheuse dont ont profité les bâtisseurs. La masse de la motte n'occupe pas toute la largeur de l'éperon même en comprenant le fossé qui l'entoure sur les trois quarts environ de sa circonférence à la base. La pente est de la motte ne fait qu'un avec le versant très abrupt du vallon du Coupe-Gorge, mais, à l'ouest, entre le fossé et la pente du vallon de la Grande Vallée, il existe un passage qui, actuellement, permet de communiquer facilement de la basse-cour nord à la basse-cour sud (Fig. 1 et 8).

Le profil général de la motte paraît assez bien conservé. Les flancs sont raides et ne semblent pas avoir subi une trop grande érosion. Les fossés sont peu profonds, entre 1 m et 1,50 m dans l'état actuel ; la fouille a montré que le comblement dû à l'érosion de la motte et à l'accumulation de l'humus forestier est faible, de 0,50 m à 0,70 m environ.

L'élévation artificielle de la motte n'est que de 3 à 4 m de haut au-dessus de l'émergence rocheuse. Cela représente un volume de terres apportées d'environ 450 m<sup>3</sup>. Le calcul du cubage des matériaux extraits par le creusement du fossé ceinturant la motte approche de 500 m<sup>3</sup>. On peut donc admettre que ces matériaux ont suffi pour élever la motte.

Au sommet de la motte, la plate-forme se présentait avant la fouille sous l'aspect d'une cuvette légèrement relevée sur les bords. Cet aspect cratériforme

est d'ailleurs assez fréquent, on peut l'observer au sommet de nombreuses mottes qui n'ont pas encore été fouillées. Le bourrelet apparemment formé de terre et de cailloux ceinturait presque entièrement la plate-forme sauf au nord et à l'est. Au sud-est de la plate-forme existait avant le début de la fouille, une énorme excavation s'étendant sur presque un quart de la surface au sommet. Il semble que ce gros trou ait été creusé à la fin de la deuxième guerre mondiale pour y loger une batterie de mitrailleuse (une cartouche de fusil de guerre fut retrouvée sur le bord de l'excavation) et recreusé, il y a une quinzaine d'années, par des écoliers d'un village voisin.

#### *Fouilles au sommet de la motte.*

Les objectifs de la fouille sur la plate-forme de la motte étaient de mettre en évidence, autant que cela serait possible, la structure de cette fortification, la façon dont elle avait été occupée et défendue et son rôle dans l'ensemble fortifié formé par la motte elle-même et les deux basses-cours. Cela passait d'abord par la recherche d'un éventuel niveau d'occupation, puis par l'étude du système défensif, enfin par celle du système d'accès.

La fouille en décapage menée au sommet de la motte a permis très vite de mettre au jour sur presque tout le pourtour de la plate-forme les vestiges d'un mur appuyé sur un glacis de terre et de cailloux. La présence de ce mur-glacis explique l'aspect initial de la plate-forme. Il s'agit d'un mur fait de schistes de tailles variées liés à l'argile ou simplement montés en pierre sèche. L'unique parement se présente vers l'intérieur de la plate-forme tandis qu'à l'extérieur le glacis se confond avec le début des pentes de la motte (Fig. 9).

L'épaisseur du mur-glacis, à la base varie de 1,50 m à 2 m. La hauteur du parement qui subsiste est également variable de 0,20 m à 0,80 m. Ce mur-glacis est assez bien conservé au sud et à l'ouest de la plate-forme. A l'est, il a été en partie détruit par le creusement de la grande excavation dont il a été question plus haut. Au nord, la forme générale dessinée par le mur-glacis s'allonge et laisse une ouverture large de 2 m environ en direction de la basse-cour nord. A l'intérieur du mur-glacis, l'espace utilisable de la plate-forme mesure 11,50 m du nord au sud et 8,50 m d'est en ouest (Fig. 10).

Les nombreuses coupes qui ont été pratiquées en travers du mur-glacis ont permis de mieux comprendre sa structure et sa destination. Le mur-glacis repose sur une plate-forme de la motte qui a été établie d'abord sur un plan presque horizontal, avec une légère déclivité du sud vers le nord. Il semble qu'il y ait eu un certain laps de temps entre l'instant où la plate-forme a été aplanie et le début de la construction du mur-glacis : on a remarqué dans les coupes la présence d'une fine couche grisâtre au niveau de base du mur-glacis. A ce moment-là existait

probablement une simple palissade de gros pieux enfoncés dans les couches artificielles de la motte.

Pour construire le mur-glacis, on a apporté sur le sommet de la motte des matériaux (argile et schistes) que l'on a déposés sur le pourtour de la plate-forme, un peu en arrière de l'emplacement prévu pour le parement. On plaçait d'abord les pierres du mur et au fur et à mesure, on colmatait en arrière en tassant argile et pierres. Le mur présente, par endroits, un léger fruit comme s'il prenait appui sur la banquette de terre du glacis. Au pied du mur, sur une grande partie de son pourtour, on a trouvé une couche d'argile très tassée formant un léger bombement en avant du mur et représentant les restes des matériaux apportés par les constructeurs. Le volume des pierres éboulées devant le mur-glacis permet de supposer que celui-ci pouvait s'élever jusqu'à une hauteur d'environ 1 m ou 1,20 m par rapport à la surface de la plate-forme.

Sur la plate-forme de la motte, à l'intérieur de la surface délimitée par le mur-glacis, on n'a pas trouvé de niveau d'occupation correspondant à la base du mur-glacis ou à la base des tas d'argile apportés pour le construire. Seulement, sensiblement à ce niveau où aurait dû se trouver le sol d'occupation, on a mis au jour, à peu près au centre de la plate-forme, un foyer assez important. La surface cendreuse mesurait 1,70 m sur 1,60 m, tandis que la zone d'argile rubéfiée formait un cercle de 0,80 m de diamètre, revêtu par endroits de pierres plates, elles-mêmes fortement marquées par l'action du feu. La disparition du niveau d'occupation est due aux mêmes raisons pédologiques et géochimiques qui ont déjà été énoncées à propos des sols de la basse-cour nord, mais elle peut avoir une cause particulière qui pourrait être ici une faible occupation.

Quelques tessons de poterie et quelques objets métalliques ont été trouvés le plus souvent sur les tas d'argile délaissés au pied du mur-glacis ou légèrement engagés dans cette argile.

Des trous de poteaux ont pu être mis en évidence. Leur recherche est difficile car les couches superficielles de la motte sont composées de schistes de très petite taille formant un ensemble peu cohérent et très meuble. Les trous de poteaux n'apparaissent que lorsqu'ils sont entourés de gros cailloux, vestiges du calage des pieux (Fig. 10).

*Rôle du mur-glacis et interprétation des trous de poteaux.* Deux hypothèses sont plausibles :

1) Le mur-glacis complète une palissade en bois en protégeant la base de celle-ci. Les défenseurs et les guetteurs s'abritent derrière le mur-glacis.

2) Le mur-glacis protège la base d'une tour en bois. Une rangée de poteaux semble barrer la plate-forme et divers indices montrent qu'il y a des poteaux dans

le mur-glacis et très probablement aussi s'enfonçant horizontalement dans ce dernier. On peut imaginer que cet ensemble forme le départ d'un bâtiment rectangulaire en bois, peut-être d'une tour dont la base serait protégée contre le feu ou l'érosion, par le mur-glacis. La présence du grand foyer montrerait une certaine occupation de ce bâtiment tandis que l'absence de sol tassé et de vestiges de la présence humaine plaiderait en faveur d'une occupation intermittente en rapport avec les nécessités du guet ou de la défense.

*Accès à la plate-forme de la motte.*

Le plan général du mur-glacis montre un allongement vers le nord où les deux branches du mur ne se rejoignent pas mais dessinent une entrée resserrée en forme d'entonnoir (Fig. 10). A l'extrémité de chacune des deux parties du mur, on a trouvé deux trous de poteaux (T.P. 21 et T.P. 22). A cause de cet emplacement, il y a tout lieu de penser que ces poteaux appartenaient au dispositif d'accès et d'entrée sur la plate-forme de la motte, peut-être encadraient-ils la porte ou en formaient-ils les montants ? La distance entre les deux poteaux était de 1,90 m.

Le décapage, prolongé sur le flanc même de la motte, en direction du nord, a permis de découvrir à peu près à mi-pente deux autres trous de poteaux de même facture que les premiers (T.P. 23 et T.P. 24) et présentant un écartement de 1,60 m. Enfin, à mi-distance de ce dernier ensemble de trous de poteaux et du fond du fossé, existait un aménagement de la roche schisteuse formant un replat long de 2 m et large de 1 m, celui-ci également situé dans le même axe que les ensembles de trous de poteaux déjà notés (Fig. 11).

La disposition générale des trous de poteaux et du replat logé dans la roche semble cohérente. A partir de ces éléments de base, on peut en déduire l'existence d'un pont enjambant le fossé et permettant de passer de la basse-cour nord sur la plate-forme de la motte. L'ensemble du dispositif est implanté en face de l'un des bâtiments carrés découverts dans la basse-cour nord immédiatement sur le bord opposé du fossé. Entre les trous de poteaux situés à mi-pente de la motte (T.P. 23 et T.P. 24) et le mur sud de ce bâtiment, il y a 9 m, ce qui peut paraître une portée excessive, à moins qu'ait existé un assemblage de bois placé sur le replat aménagé vers la roche schisteuse et destiné à servir d'étau.

La partie inférieure de la motte est un aménagement de roche schisteuse. Il suffisait d'arracher les plaques de schiste pour obtenir la forme générale désirée. Cependant, à cause du pendage fortement relevé de la roche, l'aspect général de celle-ci est celui de marches d'escalier. On doit donc supposer que ces flancs de la motte devaient être recouverts de terre et peut-être d'une végétation légère, afin d'éviter les inconvénients qu'aurait pu présenter, pour la défense, un tel état de la roche.

Pour résoudre plus à fond les problèmes posés par la fouille du sommet de la motte, il faudrait pouvoir profiter de l'expérience d'autres recherches semblables. Or les fouilles effectuées sur des mottes sont encore peu nombreuses en Normandie et même en France. Les comparaisons ou les précédents dont on dispose aujourd'hui concernent des régions trop lointaines et les rapprochements seraient donc risqués.

Cependant plusieurs points importants paraissent acquis concernant la motte d'Olivet à Grimbosq :

1) La motte était réservée à la défense épisodique du château et au guet. Elle semble bien avoir été peu occupée : on n'a pas observé de sol d'occupation sur la plate-forme ni même sous les éboulis du mur-glacis où théoriquement un sol tassé contenant les déchets de l'occupation humaine aurait pu se conserver ; très peu d'objets ont été trouvés au cours de la fouille. De plus, l'exiguïté elle-même de la plate-forme interdit d'imaginer une tour de quelque ampleur.

2) Une liaison existait entre la basse-cour nord, réservée à la résidence seigneuriale, et la motte, sous la forme d'une passerelle de bois. Cette motte était donc un poste d'observation et un point particulièrement important de la défense, elle n'était pas la résidence du châtelain comme on peut le supposer sur d'autres sites.

#### LA BASSE-COUR SUD.

La basse-cour qui se développe au sud de la motte occupe une surface plus étendue que la basse-cour nord. Cela est dû à l'élargement progressif de l'éperon à partir de son extrémité. Cette seconde basse-cour est de plan trapézoïdal ; elle mesure 35 à 45 m d'est en ouest et une vingtaine de mètres du nord au sud. Sa surface est relativement plate. Elle est complètement enclose d'un rempart de terre sauf vers le nord-est où celui-ci semble avoir, en grande partie, glissé vers le ravin du Coupe-Gorge. Un fossé bien conservé borde ce rempart vers l'extérieur, même du côté de l'est où il a été creusé au sommet du versant tandis que vers l'ouest, il laisse un petit espace entre lui et la pente de la vallée. La levée de terre semble affaissée : elle ne dépasse pas 1,80 m au-dessus du sol de la basse-cour ; 2,50 m à 3 m à partir du fond du fossé.

Les recherches dans cette partie de la fortification ont été menées de façon à repérer la trace d'éventuels bâtiments en pierre ou en bois et à élucider le problème de l'entrée dans cette basse-cour. On espérait également, grâce, en particulier, aux objets qui seraient mis au jour, éclairer la destination de cette enceinte.

Plusieurs secteurs ont attiré d'emblée l'attention dans la recherche de vestiges de construction. Une nappe de pierres schisteuses très dense recouvrait tout un secteur de la basse-cour, au nord de celle-ci, contre le fossé de la motte. La disposition de beaucoup de ces pierres pouvait faire penser à des murs dans le genre de ceux qui avaient été découverts dans l'autre basse-cour ; certaines émergences rocheuses semblaient, parfaitement alignées, prendre le relai de ces murs. Pourtant, aucune ordonnance d'ensemble ne permet de reconstituer un plan quelconque. De place en place, parfois au milieu de ces vestiges de murs, des trous de poteaux, bien déterminés par l'arrangement en cercle des pierres de calage, n'ont pas, non plus, donné un plan cohérent. Plutôt que les restes d'un bâtiment, ces amas de pierres paraissent destinés à renforcer la base d'une palissade en bois qui peut avoir existé le long du fossé de la motte. Il ne semble pas y avoir eu, à partir de cet endroit de la basse-cour, le départ d'une passerelle d'accès à la motte symétrique de celle qui existait sur la face nord ; la présence de deux gros trous de poteaux en avait cependant suggéré l'hypothèse qui ne peut être totalement exclue. Les témoins de la présence humaine ont été très rares au cours de la fouille de ce secteur : quelques clous de charpente et de fers à cheval.

Une structure plus complète a été mise au jour à l'ouest de la basse-cour. A cet endroit, le sol de l'enceinte connaît une légère dépression : on y a découvert contre le rempart un muret très rudimentaire conservé seulement sur quelques assises. On aurait pu comprendre ce muret comme un simple moyen de soutenir les terres du rempart, puisqu'il n'existe qu'une seule rangée de pierres appuyée contre le talus. Cette technique a souvent été mise en évidence dans des ouvrages de ce genre, mais elle n'avait pas été rencontrée jusqu'ici à Grimbosq. Or en avant de ce muret, on a trouvé une zone plate assez nettement délimitée mesurant environ 5 m de long du nord au sud, c'est-à-dire en suivant le rempart et un peu moins de 4 m de large ; l'horizontalité avait été obtenue comme ailleurs sur le site, soit en rabotant la roche superficielle, soit en comblant les creux ou la déclivité naturelle ; de plus, des pierres schisteuses et calcaires, posées à plat, donnent l'impression de former un dallage grossier mais organisé. Dans cet espace qui, à 0,30 m du muret, devait être occupé par un bâtiment rudimentaire, on a trouvé une belle sole de foyer très fortement brûlée (1,50 m  $\times$  1,20 m) : elle est faite de pierres de schistes dont la couleur a été portée dans la masse au brun-rouge et même au brun-noir au centre du foyer. Non loin de là, une autre structure faite d'un assemblage de pierres calcaires très rougies encastré dans une petite cuvette naturelle ou non de la roche schisteuse en place (0,80 m  $\times$  0,40 m) ; là aussi, la rubéfaction a été intense puisque les pierres semblent s'être fragmentées sur place ; on ne peut pas cependant penser à un autre foyer puisque la terre entre les pierres ne porte aucune trace de combustion. Autour de ces vestiges et au-dessus d'eux, on avait observé une terre très noire contenant de nombreux fragments de bois carbonisé. Un assez grand nombre de tessons de poterie fut recueilli dans ce secteur, mais on a surtout noté, d'abord, l'absence ou la grande rareté des os de cuisine, ensuite

l'abondance des objets en fer ; clous, fers à cheval, mors, boucles de différentes tailles, éperon, pointes de flèche, carreaux d'arbalète, faucille. Ces dernières observations, notamment l'absence de déchets alimentaires caractéristiques d'une cuisine, conduisent à penser qu'il pourrait s'agir d'une forge rudimentaire ; la petite structure faite de pierres calcaires fortement rubéfiées aurait pu servir à poser et à travailler les objets sortant du foyer.

\* \* \*

Quelques trous de poteaux tout à fait semblables à ceux qui avaient été observés dans la basse-cour nord ont été découverts à l'intérieur de l'enceinte sud. A partir de ces trous, il semble possible de penser qu'il y ait eu ici un bâtiment de quelque importance ; il devait être situé près du rempart sud de cette enceinte, à peu près au centre de celle-ci et probablement disposé quelque peu en oblique par rapport au rempart. Les traces les plus importantes de ce bâtiment seraient deux gros trous que l'on pourrait considérer comme les emplacements de deux poteaux d'angle. Ces poteaux auraient été éloignés l'un de l'autre d'environ 7,50 m, mais à mi-distance, on a découvert la trace d'un poteau moins enfoncé dans le sol : cela pourrait être l'emplacement d'un jambage intermédiaire entre les deux autres poteaux. L'ensemble dessinerait la base du mur-pignon de ce bâtiment et donnerait donc l'indication de sa largeur. L'un des poteaux d'angle paraît compris dans un amas de pierres que l'on peut interpréter comme les restes d'un solin fait de schistes grossièrement liés à l'argile : sur cette base auraient été montés des murs dont l'armature essentielle était en bois. Le progrès de la fouille dans ce secteur n'a pas permis de mettre en évidence d'autres trous de poteau et donc de connaître la longueur du bâtiment.

Dans l'espace que l'on suppose avoir été l'intérieur de ce bâtiment, le sol était nivelé et sous l'humus forestier sont apparues des nappes de schistes ou de cailloux disposés à plat et reposant à la surface de la faible couche d'argile sableuse. Beaucoup de ces schistes ou de ces cailloux étaient très émoussés, très usés ; il en était de même lorsque la roche superficielle affleurait à certains endroits. Les objets trouvés dans ce secteur sont surtout des fers à cheval et des clous à grosse tête servant à fixer le fer sur le sabot. Il n'a pratiquement pas été trouvé ici de tessons de poterie ou d'os de cuisine. Dans ce cas, on peut penser que la destination de ce bâtiment était celle d'un abri pour les chevaux, une écurie. Le stationnement prolongé des chevaux à cet endroit pourrait ainsi expliquer la densité des découvertes de fers à cheval.

\* \* \*

Dans les ouvrages de ce genre, les recherches portant sur le système d'accès à la fortification sont indispensables et souvent riches d'enseignement. De ce point de vue, il y avait lieu à Grimbosq d'étudier le dispositif permettant d'entrer

dans la basse-cour sud puis de relier celle-ci à la basse-cour nord. On a, d'autre part, indiqué la manière dont s'effectuait l'accès à la motte.

Après un examen très attentif du rempart de la basse-cour sud et divers sondages au sommet et sur les flancs du rempart, on a décidé d'exécuter une fouille plus étendue du passage d'entrée actuel dans l'enceinte. Ce passage était marqué par un léger abaissement du niveau supérieur du rempart. Au droit de cette dépression, le fossé était en grande partie comblé.

A cet emplacement, on a trouvé, sous l'humus, deux empièrrements superposés : l'un, formé de petites pierres schisteuses ou gréseuses très usées, était directement sous l'humus forestier, l'autre, situé plus profondément, était constitué de petites pierres calcaires plates, très usées en surface. On sait que ce calcaire, très altéré, est d'origine naturelle dans cette région de la forêt de Grimbosq. Cependant, il a certainement été disposé à cet endroit avec l'intention d'empierrement ce passage. La disposition des pierres ne laisse aucun doute à ce sujet et d'ailleurs cet empièrrement n'existe qu'à cet endroit sur une largeur de 1,50 m environ. Dans la fouille d'ouvrages similaires, on a d'ailleurs découvert des cailloutis de ce genre (DECAENS J., 1968, 339). Des chemins empièrés de cette façon sillonnent la basse-cour sud, l'un d'entre eux suit exactement le passage actuel qui permet de passer dans la basse-cour nord. On peut donc penser que ce passage était déjà utilisé à l'époque où l'ouvrage était occupé par ses habitants. C'est d'ailleurs le seul passage pratique entre les deux basses-cours, puisque la motte occupe toute la largeur de l'éperon, sauf à l'ouest, une étroite bande de terrain entre le fossé de la motte et le versant abrupt de la Grande Vallée.

La défense du rempart de la basse-cour sud devait être complétée par la présence d'une palissade et d'une barrière. Pourtant aucun vestige de celle-ci n'a pu être mis au jour. Le rempart est constitué d'un amas de gros schistes qui n'a laissé aucune trace visible de poteau.

\* \* \*

A partir des résultats obtenus dans la basse-cour nord et qui faisaient de celle-ci le lieu de la résidence seigneuriale, il était plausible de penser que la basse-cour sud offrirait les vestiges de l'exploitation agricole liée à la seigneurie. Or, on voit qu'il n'en a rien été. Les trous de poteaux et les amas de pierres peuvent être interprétés comme les restes de bâtiments disparus, mais ceux-ci n'étaient certainement pas des habitations : on y a trouvé trop peu de ces objets caractéristiques de la présence humaine continue : tessons de poterie et surtout déchets alimentaires.

L'observation la plus riche de signification faite au cours de la fouille de cette basse-cour est la très grande proportion, parmi les découvertes, d'objets en fer appartenant au cheval (fers, clous, boucles de harnais, décor de harnais, mors) ou au cavalier (éperons).

La présence de ces objets caractéristiques et de constructions très rudimentaires dont la destination se laisse deviner — forge, écurie — incline à penser que la basse-cour sud n'aurait été qu'un simple enclos réservé surtout à parquer des chevaux. De toute façon, comme pour la basse-cour nord, la conséquence de toutes ces découvertes est claire : le cheval, l'éperon, le carreau d'arbalète ne peuvent se trouver que dans un contexte social bien déterminé, celui de l'aristocratie châtelaine.

#### CONCLUSION.

A la lumière des résultats obtenus, lors des quatre campagnes de fouilles (1976-1979) menées à Grimbosq sur le site du château d'Olivet, on peut se faire maintenant une bonne idée de cette résidence seigneuriale. La motte elle-même, trop exiguë n'a guère été occupée d'une façon continue ; même si elle semble bien avoir porté une tour de bois, celle-ci ne fut sans doute utilisée que pour le guet et la surveillance des voies de communication : accès au château et chemins parcourant le fond des vallées. La résidence du seigneur se trouvait dans la basse-cour située au nord de la motte : à part une petite cour en longueur à l'ouest, tout l'espace disponible à l'extrémité de l'éperon était occupé par des constructions : petit bâtiment quadrangulaire à usage de cuisine, grand édifice rectangulaire comportant un étage résidentiel sur rez-de-chaussée, petite chapelle et enfin, au bord du fossé de la motte, petite construction carrée, agrandie dans un deuxième temps, qui probablement desservait et protégeait le départ de la passerelle par laquelle on pouvait passer directement de la basse-cour nord jusqu'au sommet de la motte.

En présence de dispositions dont la signification paraissait claire, il était tentant de supposer que la fouille de la basse-cour sud offrirait des éléments de nature différente certes, mais complétant de façon cohérente cet ensemble fortifié. L'hypothèse de travail était qu'on devait y découvrir des dépendances à caractère agricole et même les vestiges de l'exploitation traditionnellement liée au centre de la seigneurie. Les objets découverts dans cette enceinte firent croire tout d'abord au bien-fondé de cette idée : faucille, accessoires de harnais, mors, fers à cheval. Cependant l'absence d'habitation et même de toute trace de séjour humain prolongé fit renoncer à cette hypothèse. Tout, dans la basse-cour sud, rappelait la présence insistante du cheval et du cavalier et rien d'autre. Cela même renforçait l'impression de résidence aristocratique puisque l'utilisation du cheval pour les services d'une exploitation agricole devait être encore exceptionnel au moment de l'occupation du site.

Pourtant l'existence d'une exploitation agricole dans ce secteur de la forêt est certaine. De place en place, on peut remarquer des traces de labours anciens ; on peut aussi noter des éléments de flore résiduelle ; des arbres fruitiers : pom-

miers et poiriers sauvages, néfliers, des arbustes groseillers, framboisiers, etc ; mais ce qui plaide le plus en faveur d'un défrichement et d'une mise en valeur, c'est l'étude des pollens prélevés en divers points du site. Les prélèvements effectués dans les couches antérieures à la construction des remparts et protégées par la masse même des matériaux accumulés en talus ont donné 38,6 % d'arbres et d'arbustes et 61,4 % d'herbacées. Parmi celles-ci, les fougères représentent 55 % du total, mais on trouve aussi des céréales et des plantes parasites de l'agriculture : bleuet, plantain, mouron, nielle, etc. On est donc à la lisière d'un bois ou dans une clairière assez importante mais à proximité de champs cultivés. D'autres échantillons provenant des matériaux dont est fait le rempart lui-même permettent de préciser qu'au moment où s'élèvent ces ouvrages, les flancs des coteaux sont boisés tandis que la plate-forme de l'éperon ne l'est plus. Le défrichement en cours s'étend vraisemblablement sur le plateau qui prolonge l'éperon au sud de la motte. Il est possible qu'une année se soit écoulée entre la construction des ouvrages fortifiés et celle des bâtiments, notamment dans la basse-cour nord. Ce court laps de temps aurait permis le développement rapide de plantes rudérales comme le pissenlit présent dans une couche située à la base d'un mur. Le sol de la cuisine dans les niveaux contemporains de son utilisation ne contient plus que 11,5 % de pollens d'arbres. Les céréales atteignent 31 % et le bleuet 6,3 %.

L'étude des pollens confirme donc l'hypothèse selon laquelle l'élévation de cette motte s'est accompagnée d'un défrichement du plateau voisin. Cette mise en valeur aurait été assurée non par un établissement agricole annexé à la résidence seigneuriale, mais par les paysans d'un village dont les restes n'ont pas été, jusqu'ici, reconnus dans le bois de Grimbosq. De toute façon, le village de Grimbosq lui-même paraît trop éloigné (2 à 3 kms) pour avoir rempli ce rôle.

De l'étude de Michel Fixot (Fixot M., 1968) et notamment d'après les cartes établies par lui, on peut déduire que le territoire où se trouve la motte d'Olivet n'a pas été colonisé avant le XI<sup>e</sup> siècle. Il est fort probable que la nature du sol explique ce retard : faible épaisseur de la couche de terre, mauvaise qualité de cette argile sableuse probablement très acide (les pollens de fougères sont constamment présents à tous les niveaux archéologiques), absence de limon. Cela explique aussi que l'essai de défrichement n'ait pas eu de suite. Il a sans doute échoué. Dans la Confirmation de 1217, Olivet n'est plus désigné que comme une forêt (*Gallia Christiana*, XI, *Instrum.*, 335-336). Les villages les plus proches sont Mutrécy dont le nom est d'origine gallo-romaine et Grimbosq qui fut une création médiévale des Taisson, dès leur installation dans le Cinglais, ou d'Ernéis, peu de temps après.

L'impression donnée par les textes et l'étude palynologique d'une occupation de faible durée est renforcée par l'examen des objets découverts au cours des fouilles. Le lot de céramique provient essentiellement de la cuisine de la basse-cour nord. Il s'agit d'une céramique fruste de caractère archaïque. L'ensemble est

très homogène : les principaux types de rebord appartiennent à la tradition carolingienne (bords rectangulaires ou même carrés et leurs dérivés, bords de section circulaire) ; ils sont proches des lots les plus anciens du Plessis-Grimoult (ZADORA-RIO E., 1974, 222). Les tessons qui portent des traces de glaçures sont en nombre infime. Les objets en fer mis au jour à Olivet ne laissent pas généralement dater avec précision, c'est le cas des fers à cheval, des clous, boucles, des pointes de flèches ou des carreaux d'arbalète. Les éperons en revanche appartiennent à des types proches de ceux trouvés au Plessis-Grimoult : on peut les ranger dans le type II variante 2 et 3 de la classification de Z. HILCZEROWNA (HILCZEROWNA Z., 1956, 34-62). Ces éperons sont datés du XI<sup>e</sup> siècle et ceux de la variante 2 peuvent même remonter à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Aucune monnaie n'a été découverte au cours des fouilles à Olivet. Pourtant la surface explorée est importante et l'on ne peut invoquer les lois du hasard. Ce qui semble à première vue comme une difficulté supplémentaire pour la datation de cet ouvrage peut pourtant être utilisé comme argument. L'expérience montre en effet que dans les habitats de ce genre antérieurs au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les monnaies perdues sont rares. Elles ne deviennent plus fréquentes qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et surtout au XII<sup>e</sup> siècle. Cette rareté des monnaies s'explique par la disette monétaire que connaissent la plupart des seigneurs dans cette période qui voit l'extension de leurs pouvoirs le plus souvent par usurpations de biens et par accaparements de terres. Cette relative absence du monétaire est d'ailleurs l'une des causes de la construction des mottes. Les seigneurs n'ont pas d'argent pour payer les artisans et les maçons qui seuls pourraient construire des châteaux en pierre. Les paysans-tenanciers sont capables de creuser des fossés, d'élever des remparts et des mottes et de dresser des palissades et des charpentes de bâtiments en bois. Le seigneur a le moyen, par le système des corvées et des services de les obliger à faire tout cela.

Tous les éléments de datation que l'on vient d'avancer orientent vers la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Au moins peut-on dire que dans le matériel recueilli, rien ne contredit cette hypothèse. L'argument le plus important reste celui du contexte historique. L'étude des quelques textes dont nous disposons a montré que la vallée de Coupe-Gorge qui borde à l'est l'éperon sur lequel se trouve la motte formait, au XI<sup>e</sup> siècle, la limite entre des terres appartenant, à l'est, à Raoul Taisson et, à l'ouest, à son frère cadet Erneis ; et l'on sait qu'une tension très vive exista, peu avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, entre les deux fils de Raoul l'Angevin. La motte d'Olivet pourrait donc avoir eu, comme on l'a observé parfois ailleurs, une double fonction : surveiller une frontière et protéger une entreprise de défrichement. Ce contexte paraît en tout cas caractéristique de l'apparition des seigneureries châtelaines dans le Cinglais au cours de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUARD, M. de, (1965). — La Salle dite de l'Echiquier, au château de Caen, *Medieval Archaeology*, IX, 64-81.
- BOUARD, M. de, (1967). — La motte, *L'Archéologie du village médiéval*, Louvain et Gand, 35-55.
- BOUARD, M. de, (1968). — Quelques données archéologiques concernant le premier âge féodal, *Annales du Midi*, 383-404.
- CAUMONT, A. de, (1850). — *Statistique Monumentale du Calvados*, II, 8-10, Paris-Caen.
- DECAENS, J., (1968). — Les enceintes d'Urville et de Bretteville-sur-Laize (Calvados), *Annales de Normandie*, 311-375.
- FAUROUX, M., (1961). — *Recueil des Actes des Ducs de Normandie (911-1066)*, 82, Caen.
- FIXOT, M., (1968). — *Les fortifications de terre et les origines féodales* dans le Cinglais, Caen.
- FIXOT, M., (1969). — Les fortifications de terre et la naissance de la féodalité dans le Cinglais, *Château Gaillard III*, 61-66, Londres.
- GALLIA CHRISTIANA XI. — *Instrumenta*, col. 64, col. 335-336.
- HILCZEROWNA, Z., (1956). — *Ostrogi Polskie z X-XIII ego Wieku*, Poznan.
- MUSSET, L., (1949). — Partages paroissiaux et partages féodaux : le domaine de Fontenay (près Caen), *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, 324.
- MUSSET, L., (1959). — Actes inédits du XI<sup>e</sup> siècle, III. Les douaires des duchesses normandes, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, LIV-27-36.
- MUSSET, L., (1963). — Actes inédits du XI<sup>e</sup> siècle, V. Autour des origines de Saint-Etienne de Fontenay, *Bull. Soc. Ant. Norm.*, LVI, 11-41.
- TESSIER, G., (1943). — *Recueil des Actes de Charles le Chauve*, Paris.
- VAULTIER, F., (1836). — Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII, I-296.
- ZADORA-RIO, E., (1974). — L'enceinte fortifiée du Plessis (Calvados), *Archéologie médiévale*, III-IV, III-243.

## ENGLISH SUMMARY

The Olivet motte is located in the Grimbosq Forest in the department of Calvados on a spur formed by two steep-sloped valleys. It is situated between two baileys. The northern bailey includes a building used for habitation, a chapel, and a kitchen, all of these built of timber resting on a small stone wall. The southern bailey was doubtless simply an enclosed area for horses. Along with the remains of a small hearth, numerous horseshoes and parts of harnesses have been found there.

No single item arguing conclusively for a particular dating has been found, but the known historical context makes it possible to place the rather brief existence of this château during the first half of the 11th century. Pollen analysis of soil samples indicates that this structure was linked with an undertaking made to clear the forest.

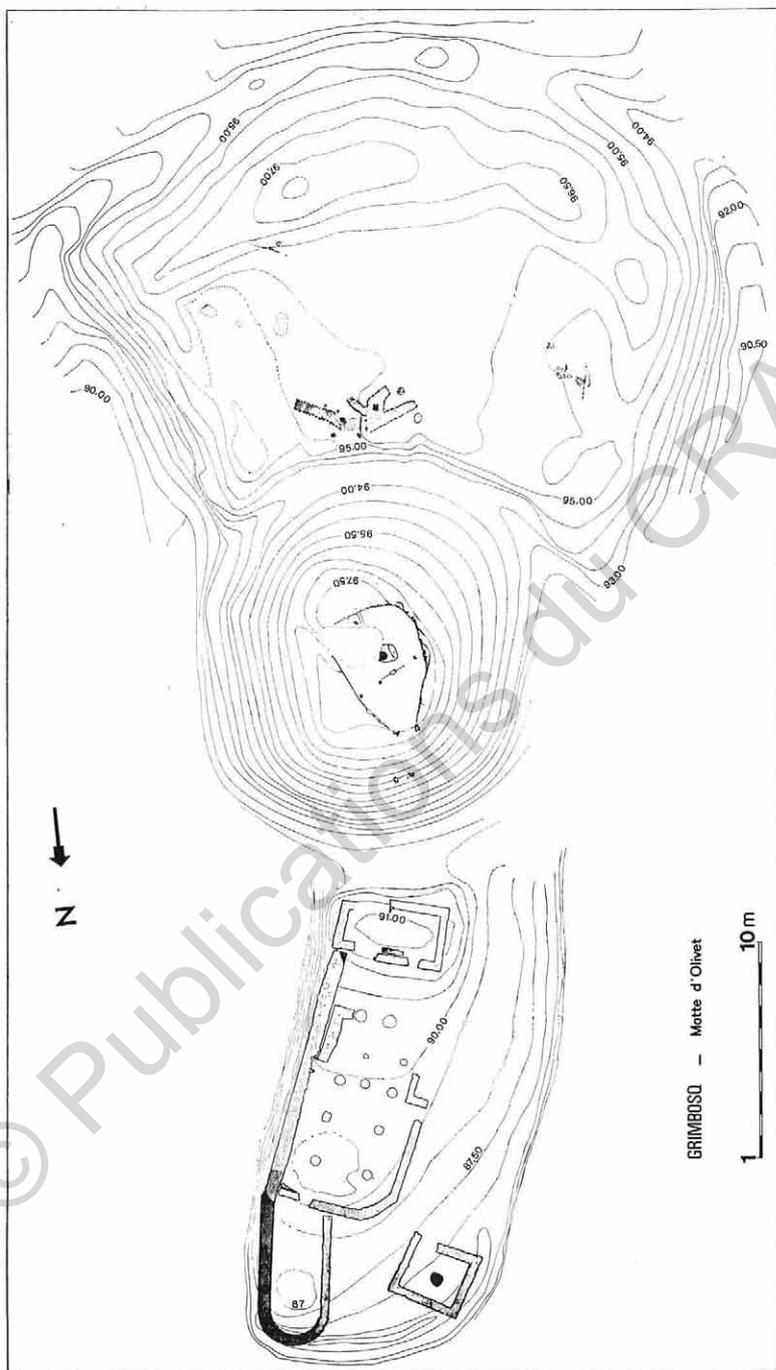


Fig. 1. — Plan d'ensemble de la motte et des basses-cours.

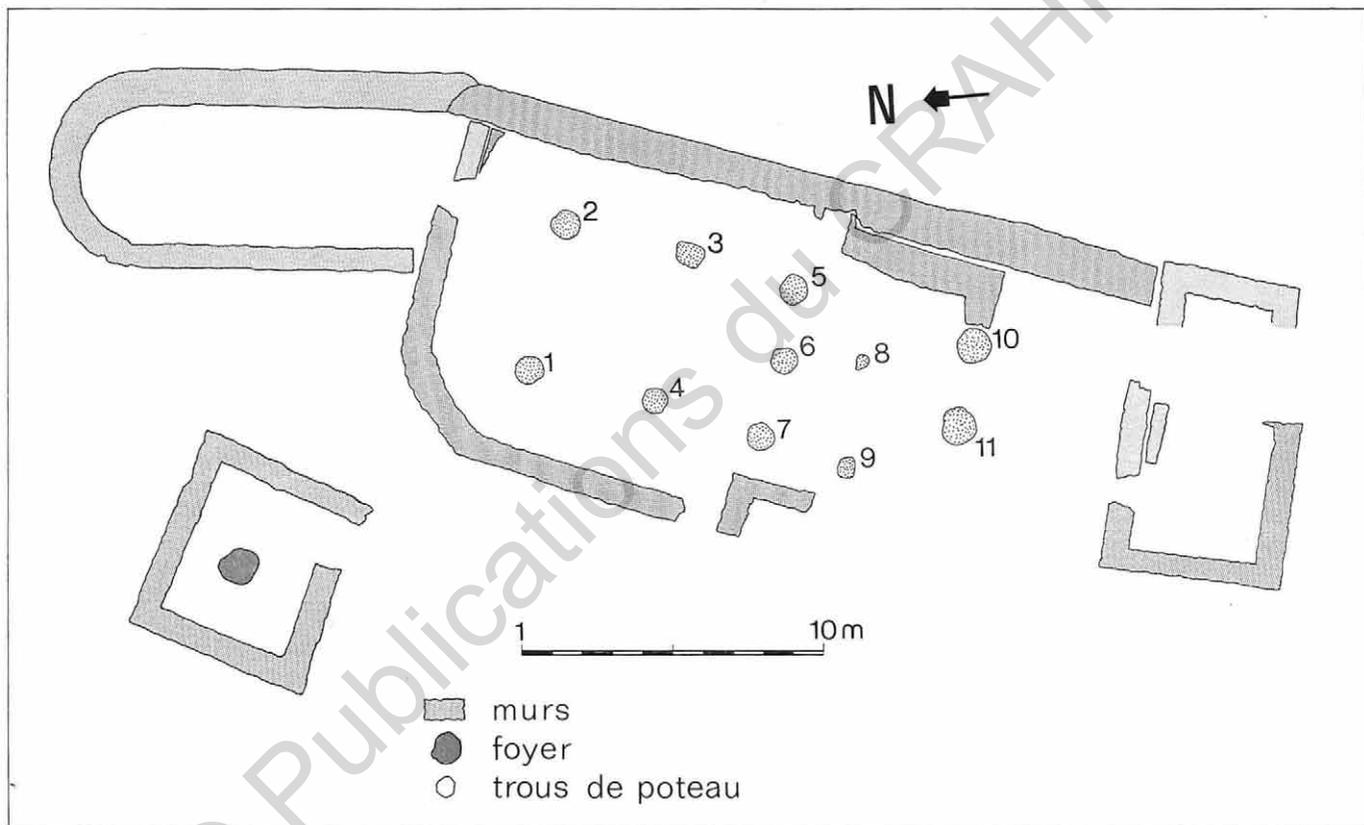


Fig. 2. — Plan de la basse-cour Nord : bâtiments de la résidence seigneuriale.

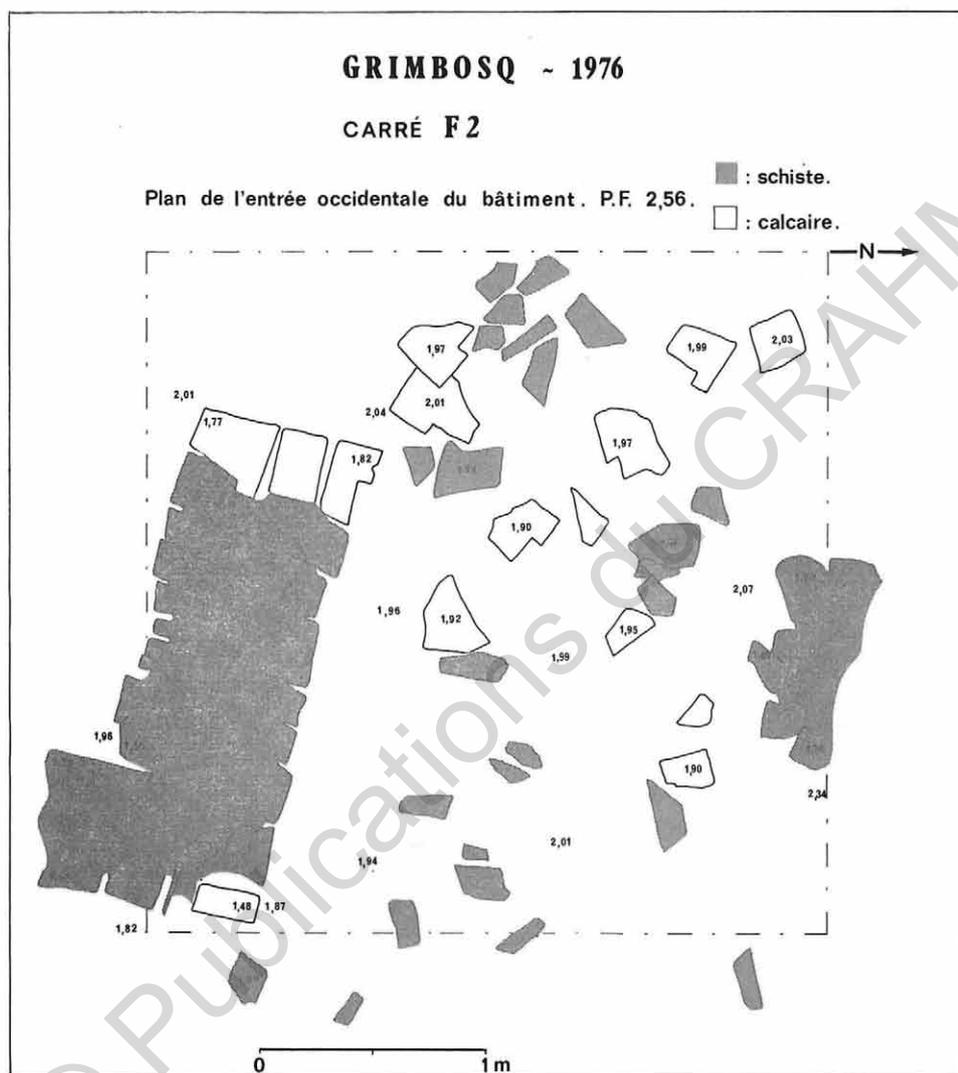


Fig. 3. — Plan de l'entrée occidentale du grand bâtiment résidentiel.



Fig. 4. — Basse-cour Nord, la cuisine.



Fig. 5. — Foyer de la cuisine.



Fig. 6. — Basse-cour Nord : bâtiment rectangulaire (angle Nord-Est) et mur de clôture oriental.



Fig. 7. — Basse-cour Nord : maçonnerie du bâtiment rectangulaire à l'angle Nord-Ouest.



Fig. 8. — La motte vue de la basse-cour Sud.



Fig. 9. — Le mur-glacis au sommet de la motte vers l'Ouest.

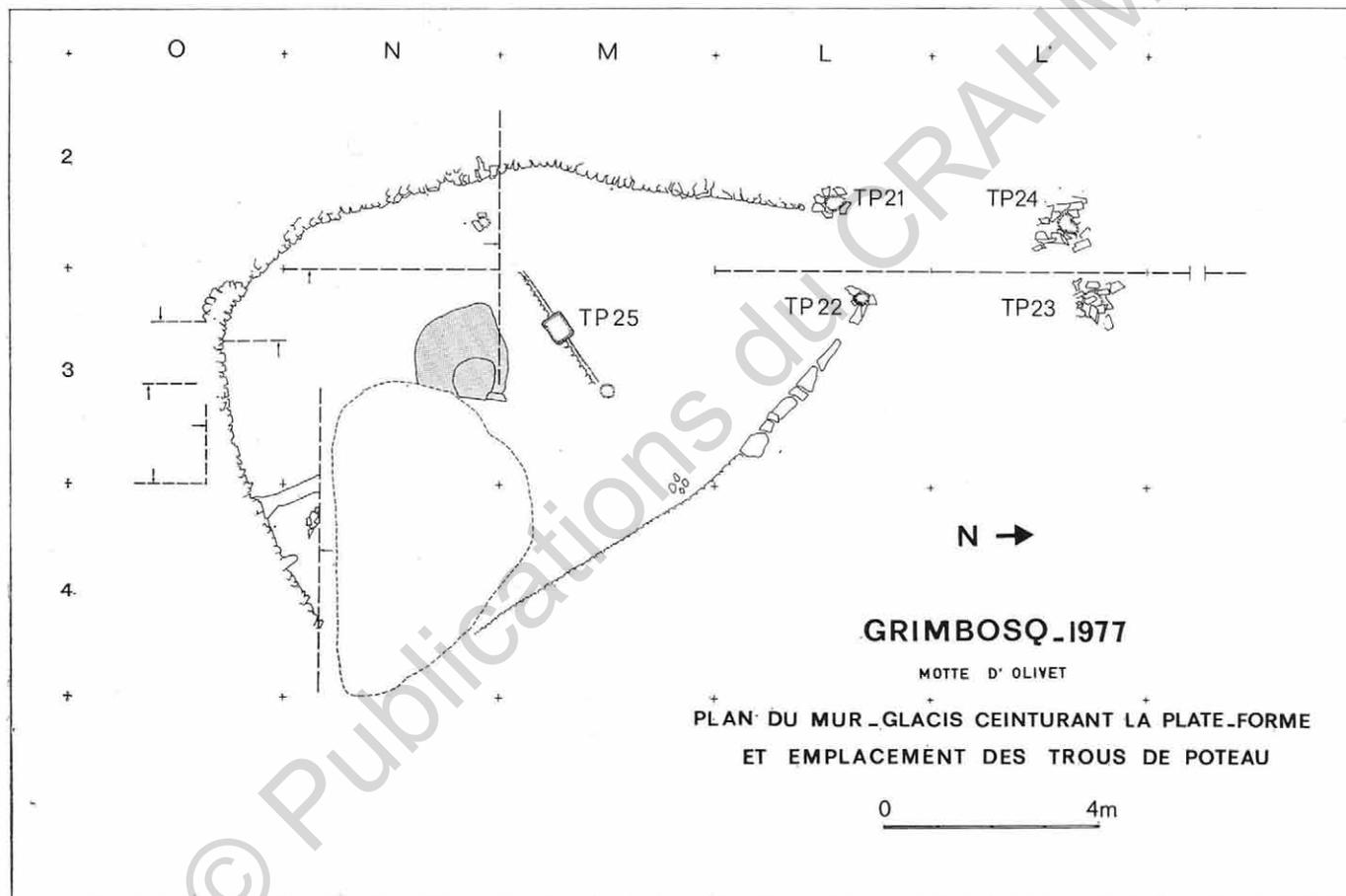


Fig. 10. — Plan de la plate-forme au sommet de la motte : mur-glacis et emplacement des trous de poteau.

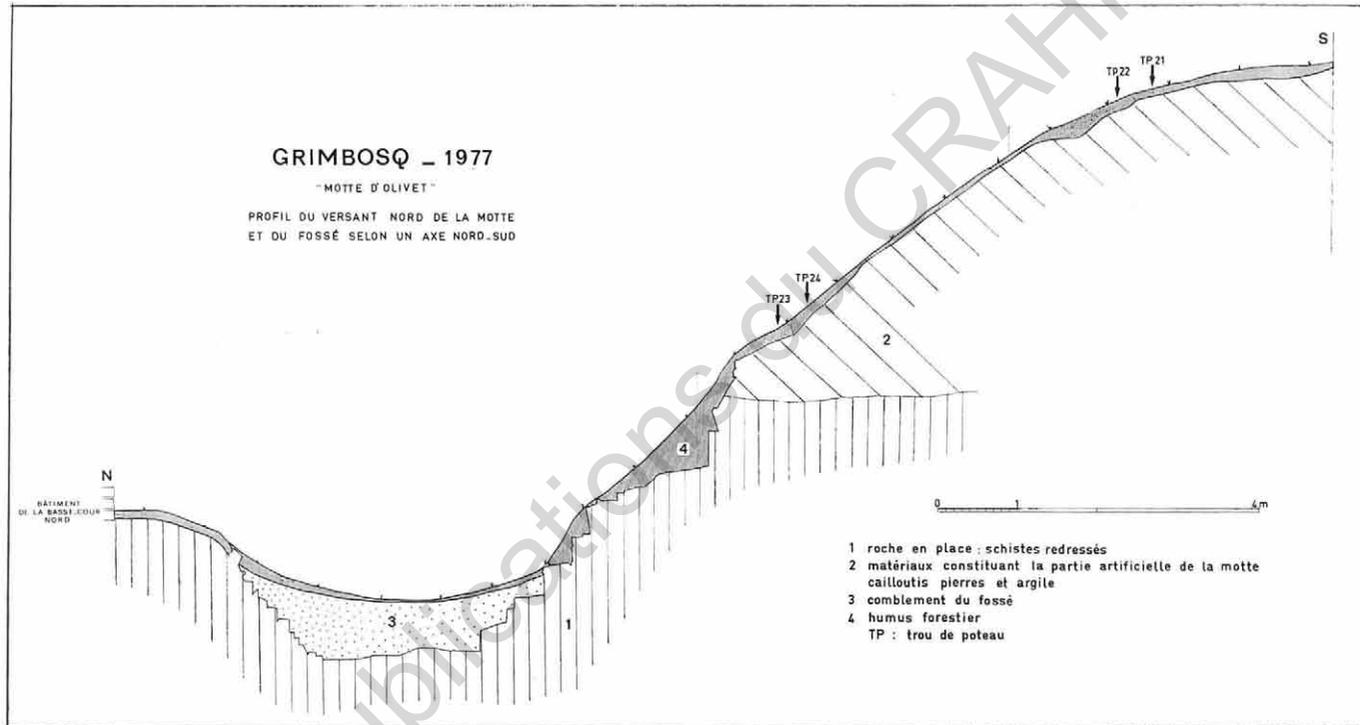


Fig. 11. — Profil du versant Nord de la motte et du fossé.